

⑫ **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑰ Numéro de dépôt: **85200030.6**

⑸ Int. Cl.: **A 63 B 25/10**

⑱ Date de dépôt: **16.01.85**

⑳ Priorité: **21.02.84 CH 824/84**

⑦ Demandeur: **Arpagaus, Willy, Route de Puplinge, 39, CH-1249 Puplinge (CH)**

④③ Date de publication de la demande: **28.08.85**  
**Bulletin 85/35**

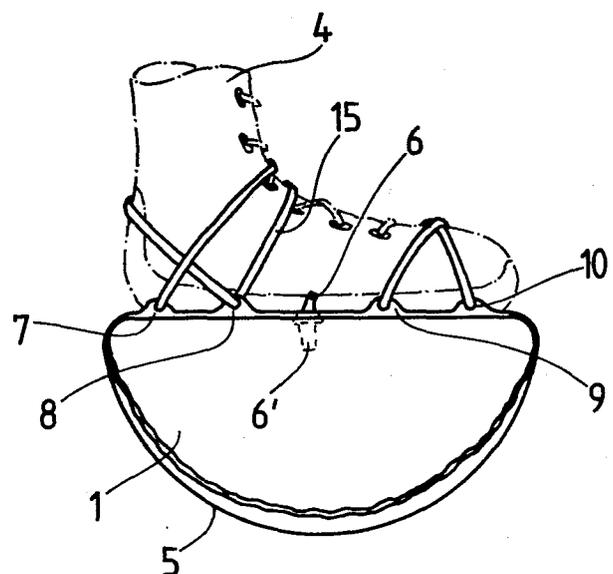
⑦② Inventeur: **Arpagaus, Willy, Route de Puplinge, 39, CH-1249 Puplinge (CH)**

④④ Etats contractants désignés: **AT BE DE FR GB IT LU NL SE**

⑦④ Mandataire: **Meylan, Robert Maurice et al, c/o BUGNION S.A. 10, route de Florissant Case Postale 375, CH-1211 Genève 12 - Champel (CH)**

⑤④ **Article de sport destiné à être fixé aux pieds pour rebondir élastiquement.**

⑤⑦ Il est constitué d'une enveloppe gonflable (1) munie d'une valve (6) présentant au moins une face approximativement plane destinée à s'appliquer contre la semelle d'une chaussure (4) et des moyens de fixation à la chaussure.



A

Article de sport destiné à être fixé aux pieds pour rebondir élastiquement.

On a déjà proposé, dans le brevet CH 466 770, de réaliser une chaussure permettant de rebondir élastiquement. Cette chaussure est constituée de deux semelles rigides solidaires de deux manchons  
5 télescopiques et entre lesquels sont disposés trois ressorts. Une telle chaussure, destinée à remplacer un tremplin est relativement lourde et coûteuse. En outre, il n'est pas possible pour l'utilisateur de modifier la force élastique des ressorts.

10

La présente invention a pour but de réaliser un article de sport du type susmentionné aussi léger que possible, de fabrication simple et bon marché et dont la force élastique puisse être modifiée par l'utilisateur.

15

L'article de sport selon l'invention est caractérisé par le fait qu'il est constitué d'une enveloppe gonflable munie d'une valve, présentant au moins une face approximativement plane destinée à s'appliquer  
20 contre la semelle d'une chaussure et des moyens de

fixation à la chaussure.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'invention.

5

La figure 1 en représente une vue en élévation, avec une chaussure.

La figure 2 en représente une vue en plan, sans  
10 chaussure.

L'enveloppe gonflable est en élastomère ou en plastomère, par exemple un élastomère à haute résistance tel qu'utilisé pour la fabrication de  
15 bateaux pneumatiques. L'enveloppe gonflée présente ici la forme d'un segment de cylindre, c'est-à-dire deux faces latérales 1 et 2 légèrement bombées, mais assimilées à deux surfaces planes parallèles, une surface supérieure 3 approximativement plane destinée à  
20 recevoir la semelle d'une chaussure 4 et une partie 5 de forme cylindrique. Les différentes parties 1, 2, 3 et 5, sont constituées par des feuilles soudées entre elles. Sur la face 3 est fixée une valve retractable 6 permettant à l'utilisateur de gonfler l'enveloppe à la  
25 bouche. En position retractée, la valve 6 occupe la position 6' à l'intérieur de l'enveloppe. Sur les deux longs côtés de la face supérieure 3 sont en outre fixés des oeilletons 7 à 14 pour le passage d'une cordelette 15 pour la fixation de l'enveloppe à la chaussure. Ces  
30 oeilletons peuvent être simplement découpés dans des languettes venues d'une pièce avec les parties 1 et 2 de l'enveloppe ou rapportés et soudés simultanément aux éléments de l'enveloppe. Ces oeilletons peuvent être également renforcés par un oeillet métallique.

A l'état dégonflé, l'article de sport décrit ci-dessus peut être plié et transporté dans une poche de vêtement. Lorsqu'on désire l'utiliser, il suffit de gonfler les enveloppes à la bouche et de les fixer à  
5 ses chaussures. Selon son poids et la force élastique désirée, l'utilisateur peut gonfler plus ou moins les enveloppes.

La matière plastique permet d'innombrables variantes  
10 d'exécution en ce qui concerne la forme. Il est notamment possible de réaliser des enveloppes en forme de calotte sphérique, de parallélépipède rectangulaire ou de disque. Quant à la valve 6, elle peut être placée à tout autre endroit de l'enveloppe.  
15 Comme moyen de fixation à la chaussure, il est possible d'utiliser tout autre moyen connu, telles que boucle, courroie avec boucle à ardillon ou lanière munie de bande VELCRO (marque déposée).

REVENDEICATIONS

1. Article de sport destiné à être fixé aux pieds pour rebondir élastiquement, caractérisé par le fait qu'il est constitué d'une enveloppe gonflable (1), munie d'une valve (6), présentant au moins une face  
5 approximativement plane (3) destinée à s'appliquer contre la semelle d'une chaussure et des moyens (15) de fixation à la chaussure.
2. Article de sport selon la revendication 1,  
10 caractérisé par le fait que l'enveloppe gonflée (1) a approximativement la forme d'un segment de cylindre présentant une épaisseur comprise entre 8 et 12 cm.
3. Article de sport selon la revendication 1,  
15 caractérisé par le fait que l'enveloppe gonflée (1) présente au moins approximativement la forme d'une calotte sphérique.
4. Article de sport selon la revendication 1,  
20 caractérisé par le fait que l'enveloppe gonflée (1) présente au moins approximativement la forme d'un parallélépipède rectangulaire.

